

INSTRUCTIONS D'UTILISATION



Chaudière série DF

Modèles DFSAD12, DFSD12, DFSD16, DFSD20, DFMD16, DFMD20, DFMD25, DFMD30, DFMD35, DFLD35, DFLD40, DFLA35, DFLA40

INTRODUCTION	2
CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES ET SYMBOLES UTILISÉS DANS LE DOCUMENT	2
UTILISATION	4
INSPECTION ET MAINTENANCE MENSUELLE	5
MAINTENANCE ANNUELLE	7
DÉPANNAGE	7
PIÈCES DE RECHANGE	7
GARANTIE	8

AVERTISSEMENT:

RISQUE DE DÉPART DE FEU OU D'EXPLOSION

Suivre ces consignes de sécurité à la lettre, sinon il y aurait risque de blessures graves, de mort ou de dégâts matériels.

- Ne pas stocker ni utiliser d'essence ou d'autres vapeurs ou liquides inflammables à proximité de cet appareil ou de tout autre.
- QUE FAIRE EN CAS D'ODEUR DE GAZ
 - Évacuer toutes les personnes du véhicule.
 - Couper l'arrivée de gaz à la bonbonne ou à la source.
 - Ne pas toucher d'interrupteur électrique ni utiliser de téléphone ou de radio dans le véhicule.
 - Ne pas démarrer le moteur du véhicule ou le groupe électrogène.
 - Contacter le fournisseur de gaz le plus proche ou un agent technique qualifié pour une réparation.
 - Si un fournisseur de gaz ou un agent technique qualifié n'est pas joignable, contacter la caserne de pompiers la plus proche.
 - Ne pas ouvrir l'arrivée de gaz tant que la ou les fuites de gaz n'ont pas été réparées.
- L'installation et la maintenance doivent être réalisées par un installateur qualifié, un centre de réparation ou le fournisseur de gaz.



Lisez attentivement ces instructions. Ces instructions DOIVENT rester avec ce produit.

Document n° 33401 09/17 (français 0000000.000) ©2017 Dometic Corporation LaGrange, IN 46761 É.-U. ET CANADA :

BUREAU DE SERVICE Dometic Corporation 1120 North Main Street Elkhart, IN 46514 LISTE DES CENTRES DE SERVICE ET DES REVENDEURS Visitez :

www.eDometic.com

INTRODUCTION

Ce manuel sert de guide de référence d'utilisation et d'entretien des chaudières Dometic série DF. Pour tout renseignement complémentaire, contacter Dometic. Cette chaudière série DF (ci-après appelée « la chaudière ») a été certifiée et conçue comme une chaudière MSP Catégorie III et elle est destinée à une installation à l'intérieur d'un véhicule récréatif (ci-après appelé « VR »). Suivez ces instructions pour garantir l'installation et la maintenance correctes de la chaudière. Le non-respect des instructions d'installation et d'entretien de la chaudière mènera à l'annulation de la garantie.

La Dometic Corporation se réserve le droit de modifier l'apparence et les caractéristiques techniques de l'appareil sans préavis.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES ET SYMBOLES UTILISÉS DANS LE DOCUMENT

Ce manuel contient des consignes de sécurité et des instructions pour aider l'utilisateur à éliminer ou réduire le risque d'accidents et de blessures.

A. Reconnaître les consignes de sécurité



C'est le symbole d'alerte à la sécurité. Il signale des risques de blessures physiques. Obéir à tous les messages de sécurité qui suivent ce symbole pour éviter les risques de blessure ou de mort.

B. Comprendre les mots-indicateurs

Un mot-indicateur identifie les messages de sécurité et les messages liés aux dégâts matériels, et signale le degré ou niveau de gravité du danger.

AVERTISSEMENT indique une situation dangereuse qui, si elle N'EST PAS évitée, peut causer la mort ou des blessures graves.

ΛΑΠΤΕΝΤΙΟΝ indique une situation dangereuse qui, si elle N'EST PAS évitée, peut causer des blessures mineures ou modérées.

AVIS est utilisé pour signaler des pratiques NON liées à une blessure physique.

Fournit des renseignements additionnels sans rapport avec des blessures physiques.

C. Directives supplémentaires



Lire et suivre toutes les consignes de sécurité et les instructions pour éviter tout risque de blessure ou de mort. Lire et comprendre ces instructions avant d'installer ce produit.

L'installation incorrecte de ce produit peut causer des blessures graves ou la mort.

L'installation **DOIT** se conformer à tous les codes locaux ou nationaux applicables, y compris la toute dernière édition des normes suivantes :

ÉTATS-UNIS

- ANSI/NFPA70, Code national de l'électricité (CNE)
- ANSI/RVIA LV, Systèmes basse tension dans des véhicules récréatifs et aménagés
- ANSI/NFPA 1192, Code des véhicules récréatifs
- ANSI Z223.1, NFPA 54 Code national sur les gaz combustibles
- ANSI 1195, Roulottes de parc

CANADA

- CSA C22.1, Parties I et II, Code canadien de l'électricité
- CSA Z240 RV Series, véhicules récréatifs
- CAN/CGA B149, Code d'installation du gaz naturel et du propane

D. Messages de sécurité d'ordre général

A AVERTISSEMENT Le non-respect des avertissements pourrait entraîner des dégâts matériels, des blessures graves ou la mort :

- Cette chaudière DOIT être installée, réparée et entretenue par un agent technique qualifié.
- NE PAS modifier cette chaudière d'une quelconque manière. Une modification peut être extrêmement dangereuse.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES ET SYMBOLES UTILISÉS DANS LE DOCUMENT

• RISQUE DE DÉPART DE FEU OU D'EXPLOSION :

- **NE PAS** stocker d'essence, de chiffons saturés d'huile ou d'essence ou d'autres vapeurs ou liquides inflammables à l'intérieur d'un compartiment de stockage.
- AVANT de faire le plein ou de se garer près d'une pompe à essence, s'assurer que l'arrivée de gaz de TOUS les appareils au gaz propane liquide (PL) (ventilés vers l'extérieur du VR) est fermée. Sinon, les vapeurs de pompe à essence risquent d'entrer en contact avec la flamme de la veilleuse d'un appareil au gaz PL et de s'enflammer.
- Fermer l'arrivée de gaz PL à la bonbonne.
- Tenir la chaudière à l'écart de matériaux isolants, qui peuvent être combustibles. Examiner la zone de la chaudière après l'installation ou quand un isolant est ajouté.
- Utiliser uniquement avec le type de gaz approuvé pour la chaudière. Se reporter à la plaque signalétique de la chaudière.
 - Tous les modèles DFSA, DFS, DFM et DFLD : LP SEULEMENT
 - Tous les modèles DFLA : PL ou gaz naturel
- **NE PAS** trop remplir les bonbonnes de gaz PL. Les bonbonnes de PL doivent être remplies par un fournisseur de gaz qualifié seulement. Suivre les instructions d'utilisation du fabricant de la bonbonne, indiquées dessus.
- Arrêter immédiatement la chaudière et appeler un réparateur si la chaudière fonctionne de manière irrégulière ou a un retard à l'allumage.
- Si l'arrivée de gaz ne se ferme pas ou si une surchauffe se produit, fermer le robinet de gaz de la chaudière avant de couper l'alimentation électrique.
- Utiliser uniquement des pièces de rechange et composants Dometic, qui sont spécifiquement approuvés pour une utilisation avec la chaudière.

AVERTISSEMENTS CRITIQUES LIÉS AU FONCTIONNEMENT :

- NE PAS utiliser la zone de l'armoire de la chaudière comme compartiment de stockage.
- NE PAS placer de matériaux isolants, de vêtements ou de matériaux inflammables sur ou près de la chaudière.
- NE PAS utiliser comme chauffage temporaire d'édifices ou structures en cours de construction.
- NE PAS utiliser la chaudière si n'importe laquelle de ses pièces a été immergée.
- **NE PAS** utiliser de nettoyant à base de pétrole ou du type à agrumes sur des pièces en plastique, sinon il y aurait risque de dommages.
- NE PAS restreindre les conduites ou boucher les registres de sortie d'air de la chaudière et les grilles d'air de reprise.
- NE PAS installer de grillage sur l'admission d'air ou les bouches d'échappement pour quelque raison que ce soit.
- NE PAS installer de boosters d'air dans les conduites.
- NE PAS toucher les grilles d'échappement extérieures pendant le fonctionnement de la chaudière.
- Surveiller les jeunes enfants qui se trouvent dans la même pièce que la chaudière.
- Tous les bords de tôle sont coupants; faire attention en manipulant ou en touchant les bords.
- Protéger les composants électriques de l'eau.
- Protéger les matériaux de construction contre la dégradation résultant des échappements de gaz de l'unité de ventilation.
- Le compartiment doit être fermé lorsque la chaudière fonctionne.

• DANGER LIÉ AU MONOXYDE DE CARBONE :

- Cette chaudière peut produire du monoxyde de carbone, un gaz inodore potentiellement mortel. Le brûleur et le système de ventilation **DOIVENT** être maintenus propres.
- **NE PAS** faire fonctionner la chaudière si la ventilation se fait dans une pièce avec les panneaux « privé » fermés. Au moins un panneau **DOIT** être ouvert pour la ventilation lorsque la chaudière est en marche.
- Les portes **DOIVENT** être hermétiquement fermées et le chapeau et l'unité de tirage **DOIVENT** être ajustés et hermétiquement fermés pour éviter l'entrée de monoxyde de carbone dans le VR.
- NE PAS laisser de neige ou quelque objet que ce soit obturer le système d'échappement de la chaudière.
- Les produits de combustion **DOIVENT** être correctement évacués dans l'atmosphère pour que tout l'air de combustion fourni au brûleur soit puisé dans l'atmosphère extérieure.
- Utiliser uniquement des pièces de rechange et composants Dometic, qui sont spécifiquement approuvés pour une utilisation avec la chaudière.

RISQUE DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE :

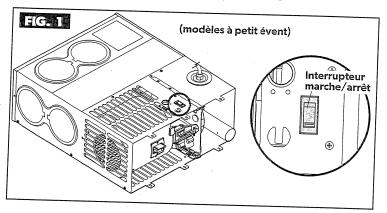
- Les chaudières avec une fiche 12 V (c.c.) sont destinées à une batterie basse tension ou du courant continu seulement. **NE PAS** brancher sur du 120 ou 240 V c.a..
- Cette chaudière a été conçue pour fonctionner sur du 12 V c.c. à masse négative seulement. **NE PAS** essayer de modifier la chaudière pour un système à masse positive ni la brancher directement sur du 120 ou du 240 V c.a.
- NE PAS utiliser de chargeur de batterie pour alimenter des chaudières c.c., même lors de tests.
- Utiliser uniquement des pièces de rechange et composants Dometic, qui sont spécifiquement approuvés pour une utilisation avec la chaudière.

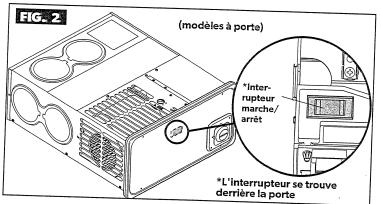
ODED'EMPLO

A AVERTISSEMENT RISQUE DE DÉPART DE FEU OU D'EXPLOSION. Le non-respect des avertissements pourrait entraîner des

- Cette chaudière n'a pas de veilleuse. Elle est équipée d'un dispositif d'allumage qui allume automatiquement le brûleur. NE PAS essayer d'allumer manuellement le brûleur.
- AVANT DE FAIRE FONCTIONNER LA CHAUDIÈRE, vérifier l'odeur de gaz dans la zone à proximité et le sol, et contrôler le raccord avec une solution de test de fuite. NE PAS continuer en cas d'odeur de gaz à proximité de la chaudière ou au niveau du sol. Suivre les instructions dans l'encadré des avertissements sur la page de couverture.
- Tourner le robinet de régulation de gaz à la main SEULEMENT. NE JAMAIS utiliser d'outils. Si le robinet ne tourne pas à la main, NE PAS essayer de le réparer. Appeler un agent technique qualifié.
- Lire ce qui suit **AVANT** de continuer :
- Au premier allumage de la chaudière, le brûlage de l'excès de peinture et d'huiles de fabrication résiduels risque de causer des fumées pendant 5 à 10 minutes.
- La chaudière est équipée d'un interrupteur de marche/arrêt. Le gaz n'atteindra pas le brûleur et la chaudière ne fonctionnera pas avec l'interrupteur de marche/arrêt en position Arrêt.
 - Les modèles à porte ont un interrupteur marche/arrêt à l'intérieur de la porte.
 - Les modèles sans porte (LD ou petit évent) ont un interrupteur marche/arrêt sur l'extérieur de la chaudière.

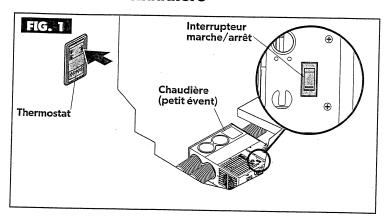
A. Mise en marche de la chaudière

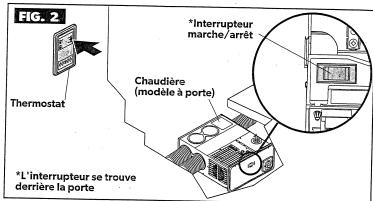




- Régler le thermostat à la valeur la plus basse.
- Couper toute l'alimentation de la chaudière à l'interrupteur général.
- Au panneau d'accès extérieur, tourner l'interrupteur de la chaudière sur la position Arrêt.
- Attendre 5 minutes, puis vérifier l'odeur de gaz.
 - En présence d'une odeur de gaz près de la chaudière ou au niveau du plancher, suivre les instructions dans l'encadré des avertissements sur la page de couverture.
 - En l'absence d'odeur de gaz, passer à l'étape suivante.
- Au panneau d'accès extérieur, tourner l'interrupteur de la chaudière sur la position Marche.
- Mettre sous tension au niveau de l'interrupteur général.
- Régler le thermostat à la température souhaitée.
- Si la chaudière ne fonctionne pas, suivre les instructions « B. Arrêt de la chaudière » à la page 5 et appeler un agent

B. Arrêt de la chaudière





- Régler le thermostat à la valeur la plus basse, puis mettre en position Arrêt.
- Tourner le robinet d'arrêt manuel à la bonbonne de PL (le cas échéant) en position fermée. **NE PAS** forcer pour fermer le robinet.
- Au panneau d'accès extérieur, tourner l'interrupteur de la chaudière sur la position Arrêt.

INSPECTION ET ENTRETIEN MENSUEL

AAVERTISSEMENT RISQUE DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE, DE DÉPART DE FEU OU D'EXPLOSION. Le non-respect des avertissements suivants pourrait entraîner un fonctionnement dangereux, des dégâts matériels, des blessures graves ou la mort :

- Ne jamais essayer de réparer soi-même la chaudière. Contacter un agent technique qualifié.
- Une maintenance inadaptée peut se solder par un fonctionnement dangereux, des blessures graves, la mort ou des dégâts matériels.
 - Avant toute maintenance, couper toute l'alimentation électrique de la chaudière.
 - Lors d'une maintenance sur les commandes, étiqueter tous les fils avant de les débrancher. Rebrancher correctement les fils.
 - Vérifier le bon fonctionnement après une maintenance.
- Maintenir la chaudière, les compartiments de commande, les brûleurs et les passages d'air en circulation propres et dégagés.
 Un nettoyage plus fréquent pourra être nécessaire en cas de peluches excessives provenant de moquette, fibres de literie,
 poils d'animaux de compagnie, etc.
- **NE PAS** utiliser de nettoyant à base de pétrole ou du type à agrumes sur des pièces en plastique, sinon il y aurait risque de dommages.

Le moteur est lubrifié à vie et n'a pas besoin d'être huilé.

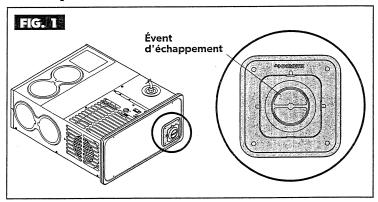
A. Réparations et entretien

Des inspections annuelles doivent être effectuées par un agent technique qualifié.

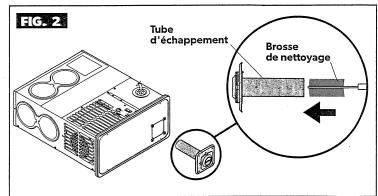
UNE FOIS PAR MOIS	UNE FOIS PAR AN
À réaliser par le propriétaire/l'utilisateur :	À réaliser par un agent technique qualifié :
ÉVENTS ET TUBES D'ÉCHAPPEMENT : voir « B. Inspection des évents et des tubes d'échappement » à la page 6.	
CHAMBRE: voir « C. Inspection de la chambre » à la page 6.	
SOCLE DE MONTAGE: voir « D. Inspection du socle » à la page 6.	Voir « Maintenance annuelle » à la page 7.
UNITÉ DE VENTILATION : voir « E. Inspection de l'unité de ventilation » à la page 6.	

INSPECTION ET ENTRETIEN MENSUEL

B. Inspection des évents et des tubes d'échappement

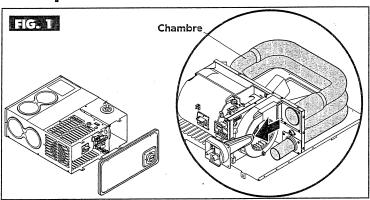


- Inspecter la ventilation de la chaudière. Confirmer que les évents expulsent correctement les gaz d'échappement dans l'atmosphère et que l'unité de ventilation est bien plaquée contre la porte extérieure.
- Inspecter l'évent pour vérifier l'absence d'obstructions ou la présence de suie. Si de la suie est présente, arrêter immédiatement la chaudière et contacter son concessionnaire ou un agent technique qualifié.



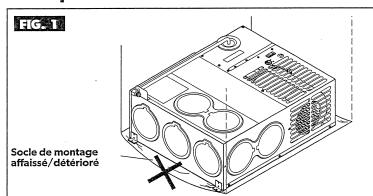
- Inspecter les tubes d'échappement de la chaudière (obturation, chevauchement, trous ou suie).
- Tous les tubes du système d'échappement **DOIVENT** se chevaucher sur 3,1 cm minimum.
- Tous les tubes d'admission d'air **DOIVENT** se chevaucher sur 1,2 cm minimum.
- Maintenir les tubes propres et dégagés.

C. Inspection de la chambre



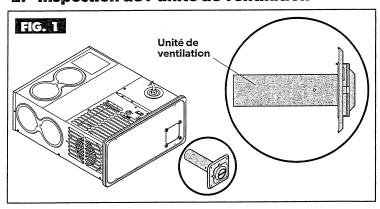
• Inspecter la chambre et le système de ventilation pour vérifier les trous ou une corrosion excessive.

D. Inspection du socle



• Confirmer que le socle de montage de la chaudière ne s'affaisse ou ne se détériore pas.

E. Inspection de l'unité de ventilation



• Inspecter la chaudière, la ventilation, les conduits et la tuyauterie de gaz pour dépister les signes évidents de détérioration. Corriger tout défaut.

MANTENANGEANNUELLE

AVERTISSEMENT RISQUE DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE, DE DÉPART DE FEU OU D'EXPLOSION. Le non-respect des avertissements suivants pourrait entraîner un fonctionnement dangereux, des dégâts matériels, des blessures graves ou la mort :

- Une maintenance inadaptée peut se solder par un fonctionnement dangereux, des blessures graves, la mort ou des dégâts matériels.
 - Avant toute maintenance, couper toute l'alimentation électrique de la chaudière.
 - Lors d'une maintenance sur les commandes, étiqueter tous les fils avant de les débrancher. Rebrancher correctement les fils.
 - Vérifier le bon fonctionnement après une maintenance.
- Entretenir correctement la chaudière, sinon il y a risque d'annulation de sa garantie et de dégâts matériels, de blessures graves ou de mort.

(i)

Un agent technique VR qualifié doit effectuer l'entretien préventif et les contrôles de sécurité suivants UNE FOIS PAR AN.

ROUE DE SOUFFLERIE: nettoyer et dégager toutes les obstructions.	JOINTS : inspecter l'étanchéité de tous les joints.
INSPECTION DE L'ORIFICE : inspecter l'orifice une fois par an.	GÉNÉRAL: vérifier le système de soutien physique (affaissement, fissures, espaces, etc.).
BRÛLEUR: n'exige pas de réglage; inspecter une fois par an. Nettoyer le brûleur avec une brosse métallique pour enlever les débris et la corrosion accumulés.	MOTEUR : n'exige pas d'huilage. Étanche et lubrifié à vie. Inspecter une fois par an.
COMPARTIMENT DE COMMANDE : enlever les salissures et les peluches.	AIR DE REPRISE: nettoyer et dégager les obstructions.
CONDUITES : nettoyer et dégager les obstructions. Reconnecter toutes les conduites qui se sont desserrées.	VENTILATION : vérifier la position du tube d'échappement et du tube de la chambre de la chaudière.
TEST DE PRESSION DE GAZ : tester l'ensemble de la tuyauterie. Tester l'étanchéité des raccordements au gaz avec une solution de test de fuite.	TENSION: vérifier l'alimentation avec des sources applicables (groupe électrogène, batterie et convertisseur).
SYSTÈME D'ALIMENTATION EN GAZ: effectuer un test de chute de pression, conformément aux normes ANSI actuelles.	CONNECTEURS DE FILS : vérifier les branchements desserrés, déconnectés ou les zones de gaine isolante usées.

DÉPANNAGE

PROBLEME	COLUTION
La chaudière ne s'allume pas – La soufflerie ne se met pas en marche.	 Vérifier si un fusible n'est pas grillé sur le tableau des fusibles principal. Le coupe-circuit installé sur la chaudière s'est peut-être déclenché – contacter un réparateur de VR agréé. La tension d'alimentation 12 V c.c. est basse; vérifier la tension du système du VR. La chaudière est peut-être verrouillée. Réarmer la chaudière en mettant le thermostat sur Arrêt pendant 10 secondes, puis en le remettant sur Marche. Si de l'air se trouve dans la ligne de propane, répéter la procédure trois fois maximum. Vérifier l'admission et les évents pour s'assurer qu'ils ne sont pas bouchés ou obstrués.
La chaudière ne s'allume pas – La soufflerie se met en marche.	 De l'air se trouve dans la ligne de PL. Purger l'air en allumant d'autres appareils (comme une plaque de cuisson) en aval de la bonbonne de PL. Le thermostat n'est pas réglé sur Heat (Chaleur) ou à une température suffisamment élevée. Régler le thermostat.
La chaudière s'arrête avant d'at- teindre la température souhaitée.	 S'assurer que tous les évents sont ouverts et non couverts. Vérifier l'admission d'air pour s'assurer qu'elle n'est pas bouchée ou obstruée.

PIÈCES DE RECHANGE

AVERTISSEMENT RISQUE DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE, DE DÉPART DE FEU, D'EXPLOSION ET/OU DANGER LIÉ AU MONOXYDE DE CARBONE. Utiliser uniquement des pièces de rechange et composants Dometic, qui sont spécifiquement approuvés pour une utilisation avec la chaudière. Le non-respect de cet avertissement pourrait entraîner un fonctionnement dangereux, des dégâts matériels, des blessures graves ou la mort :

• Pour des informations sur les pièces de rechange, voir la liste des pièces des chaudières série DF. Pour les toutes dernières informations, visiter www.eDometic.com.



GARANTIE LIMITÉE DE DEUX ANS (CHAUDIÈRES)

LE VENDEUR NOMMÉ CI-DESSOUS OFFRE LA GARANTIE SUIVANTE POUR LE PRODUIT DOMETIC :

- 1. Cette garantie est accordée seulement au premier acheteur (ci-après appelé « acheteur initial »), qui fait l'acquisition du produit Dometic pour son propre ou quand le produit Dometic est installé et utilisé aux États-Unis continentaux et au Canada.
- 2. PÉRIODE DE GARANTIE : cette garantie sera en vigueur pendant deux (2) ans à partir de la date d'achat par l'acheteur initial. L'acheteur initial devra conserver un exemplaire de la facture datée comme preuve de la date d'achat.
- 3. GARANTIE: cette garantie couvre la main-d'œuvre, les pièces spécifiées et le transport. Le produit Dometic sera exempt de vices de matériau et de fabrication au moment de la vente et dans des conditions normales d'utilisation. Tous les produits Dometic (sauf ceux spécialement conçus pour un usage commercial) sont garantis seulement lorsqu'ils sont installés conformément aux instructions d'installation du vendeur sur des véhicules fabriqués conformément aux normes R.V.I.A. A119-2 et C.R.V.A. Z-240. Cette garantie ne couvre PAS les conditions sans rapport avec les matériaux et la fabrication du produit Dometic. Ces conditions sans rapport incluent, entre autres: (a) les dommages non signalés dans les 10 jours suivant l'achat; (b) les défaillances ou dommages causés par des tempêtes, la pluie, des flaques d'eau ou toute catastrophe naturelle; (c) une installation défaillante ou une installation non conforme aux instructions du vendeur ou aux normes R.V.I.A. et C.R.V.A., et tous les dommages en résultant; (d) les dommages ou une défaillance causés par l'installation d'accessoires non fabriqués et commercialisés par le vendeur ou de toute pièce non fabriquée par Dometic qui est installée comme pièce de rechange; (e) la nécessité d'un entretien préventif et tous les dommages résultant d'un manquement à une telle maintenance; (f) le non-respect des instructions d'utilisation du vendeur ou son représentant agréé; (h) problèmes esthétiques survenus en cours d'installation; (i) une usure normale; (j) utilisation abusive du produit Dometic; (k) corrosion causée par l'eau salée; (l) tout article qui entrave la circulation d'air, y compris, mais à titre non exhaustif, les moustiquaires et (m) les défauts causés par des conduites inadaptées
- 4. LA GARANTIE COUVRE LES PIÈCES DOMETIC : toutes les pièces Dometic sont couvertes en vertu de cette garantie limitée.
- 5. Il est conseillé à l'acheteur initial d'effectuer un entretien préventif régulier, essentiellement une fois par an. L'entretien préventif suggéré est le suivant :

 (a) inspection et nettoyage du brûleur; (b) élimination des nids d'insectes; (C) inspection de la roue de la soufflerie. Le coût de cet entretien préventif est la responsabilité de l'acheteur initial et elle devrait prendre une heure environ.
- 6. POUR UNE RÉCLAMATION SOUS GARANTIE : pour faire jouer la garantie, l'acheteur initial a les deux options suivantes durant la PÉRIODE DE GARANTIE :
 - a. Option A : faire livrer ou déposer le produit Dometic pour inspection dans le centre de réparation Dometic agréé le plus proche durant la période de garantie. Pour localiser le centre de réparation Dometic agréé le plus proche, se référer à https://www.dometic.com/en-us/us/find-a-dealer. Le centre de réparation Dometic agréé travaillera avec le vendeur pour obtenir une couverture sous garantie si un défaut du vendeur est identifié. CONFIRMER QUE LE CENTRE DE RÉPARATION EST UN CENTRE DE RÉPARATION AGRÉÉ PAR DOMETIC. NE PAS PAYER LE CENTRE DE RÉPARATION POUR DES RÉPARATIONS SOUS GARANTIE.
 - b. Option B : s'il n'est pas possible de faire livrer ou déposer le produit Dometic à un centre de réparation agréé par Dometic, appeler le 1-800-544-4881 pour toute assistance garantie additionnelle. Le vendeur préfère l'option A, et l'option B seulement si l'option A est jugée impossible au vu des circonstances.
- 7. Tout article retourné de la manière décrite au paragraphe 6 sera examiné par le centre de réparation Dometic agréé. S'il s'avère que l'article retourné était défectueux (vices de matériaux et fabrication) au moment de la vente, le centre de réparation Dometic agréé contactera le vendeur pour une couverture sous garantie. À la seule discrétion de Dometic, le vendeur réparera ou remplacera le produit Dometic ou remboursera le prix d'achat à l'acheteur initial. Si le vendeur juge que le produit Dometic doit être réparé, seules des pièces Dometic autorisées seront utilisées.
- 8. Le vendeur n'autorise aucune personne morale ou physique à créer des obligations sous garantie en son nom. Cette garantie n'est pas prolongée sur la base de la durée pendant laquelle l'utilisateur sera privé de l'usage du produit Dometic.
- 9. LE VENDEUR NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS. CECI INCLUT TOUS LES DOMMAGES SUBIS PAR UN OU D'AUTRES PRODUITS RÉSULTANT D'UN TEL DÉFAUT. CERTAINES JURIDICTIONS INTERDISANT L'EXCLUSION OU LA RESTRICTION DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, IL EST DONC POSSIBLE QUE LA RESTRICTION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS A VOUS.
- 10. TOUTE GARANTIE TACITE, Y COMPRIS LA GARANTIE TACITE DE QUALITÉ COMMERCIALE ET D'ADAPTATION À UNE QUELCONQUE UTILISATION, EST LIMITÉE À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISANT PAS LES LIMITATIONS DE DURÉE DES GARANTIES TACITES, IL EST POSSIBLE QUE LA LIMITATION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS À VOUS.
- 11. CETTE GARANTIE DONNE DES DROITS SPÉCIFIQUES, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS VARIABLES D'UN ÉTAT À L'AUTRE. Aucune action d'application de cette garantie ne devra commencer plus de quatre-vingt-dix (90) jours après l'expiration de la période de garantie. Les réclamations doivent être soumises par écrit au service Garanties de Dometic.
- 12. Le vendeur se réserve le droit de modifier la conception de tout produit Dometic sans préavis et sans obligation de modifications correspondantes sur les produits Dometic déjà fabriqués.

PROTECTION DE VOTRE NOUVEL INVESTISSEMENT

Nous apprécions que vous ayez choisi d'acheter un produit Dometic pour votre véhicule récréatif et voulons vous aider à protéger cet investissement judicieux. Dometic assortit ses produits d'une des garanties les plus complètes de l'industrie. Enregistrez votre produit en ligne à : www.edometic.com.

Dometic Corporation

Warranty Department 1120 North Main Street Elkhart, Indiana 46514 1-574-294-2511

Enregistrez votre produit à www.eDometic.com

RÉVISION A

Document n° 33403 (8/17) (français 33404) ©2017 Dometic Corporation LaGrange, IN 46761